

# La Wallonie va tirer au sort 30 citoyens qui débattront du vieillissement

■ Une première expérience de ce type en Belgique, en pleine affaire Publifin.

Si l'idée revient souvent sur la table ces dernières années, aucune institution politique belge ne l'avait encore mise en pratique. C'est désormais chose faite, puisque le parlement wallon va mettre en place un panel de citoyens tirés au sort qui devra se réunir au mois d'avril prochain pour discuter des enjeux du vieillissement en Wallonie et si possible émettre des recommandations qui pourraient être traduites en textes de lois.

Si l'affaire Publifin occupe tous les esprits en Wallonie actuellement, il ne faut pas voir dans cette démarche imaginée au mois de juin dernier – soit avant les affaires en cours –, une opportunité de détourner l'attention.

Concrètement, une grande enquête a été lancée par le parlement wallon auprès de mille Wallons sur la thématique du vieillissement. Une des ques-

tions de cette enquête concerne la mise en place d'un panel. Ceux qui répondront positivement à cette demande auront peut-être l'occasion d'être choisis parmi les trente personnes retenues.

**Un jeton de présence de 205 euros**

Le 21 avril, ils seront réunis au parlement wallon pour faire connaissance et préparer les travaux. Une réunion est prévue durant la journée du 29 avril. Une autre se tiendra le 6 mai et la dernière, durant laquelle seront officiellement présentées les recommandations, se tiendra le 12 mai. "Nous ne voulions pas faire plus long car sinon,

*on sait que nous perdrons des participants",* explique le président du parlement wallon, André Antoine (CDH). Pour lui, il s'agit surtout de "donner la parole au citoyen". "A l'heure actuelle, il ne donne plus sa voix, il la prête et de temps en temps, il souhaite pouvoir s'exprimer. L'affaire Publifin est une crise, et c'est donc le bon moment pour s'en saisir et mettre sur pied une telle initiative. Si

*certaines politiques peuvent être déconnectées, certains citoyens pensent parfois qu'il n'y a qu'à... C'est une bonne occasion de rapprocher les élus des citoyens",* explique encore André Antoine.

Les membres du panel seront rémunérés pour y participer. Ils toucheront l'équivalent d'un jeton de présence provincial, soit 205 euros par séance. Quant aux débats, ils seront diffusés sur les télévisions locales et sur Internet.

S. Ta.

## COMMENTAIRE

### Attention à la fausse bonne idée

Par Stéphane Tassin

Si, ces dernières semaines, le parlement wallon est au cœur de toute l'attention avec la commission d'enquête Publifin/Nethys, il ne faudrait pas oublier que c'est au Sud du pays qu'on a pris le plus de mesures en matière de gouvernance, ces dernières années. Après le décumul – remis imprudemment en question, fin 2016 –, la commission du renouveau démocratique qui, sans être une vraie réussite, devrait accoucher de la mise en place des consultations populaires en Wallonie ou encore la remise au goût du jour du droit de pétition, paradoxalement mais avec quelques raisons, la Wallonie reste toujours synonyme de "malgouvernance".

Si l'idée des panels citoyens tirés au sort est plutôt intéressante pour réenchanter partiellement la politique, elle comporte cependant un piège. En effet, rappelons que les élus sont aussi des citoyens. C'est parce que certains d'entre eux l'ont oublié et se sont érigés en une caste avide de pouvoir et d'argent, notamment, que le désamour des électeurs est de plus en plus pesant. Les élus doivent donc rester attentifs aux questions qui préoccupent ceux qui les envoient dans les différents parlements du pays. Il ne faudrait pas que tout ce qui nécessite une réflexion à long terme soit systématiquement confié à des non-élus. Le risque serait grand sinon de voir les élus se déconnecter de plus en plus. Ne pensant plus qu'à leur réélection prochaine, à la politique du court terme systématique, qui flatte l'électorat et non pas l'intérêt collectif. L'initiative wallonne sera une expérience. En attendre monts et merveilles serait une erreur. Espérons qu'elle soit une bonne surprise.

Ceux  
qui répondront  
positivement  
à cette demande  
auront peut-  
être l'occasion  
d'être choisis  
parmi les trente  
personnes  
retenues.